

DELIBERATION 2016-46

LE 23 JUIN DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU DIX-SEPT JUIN DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. – Mme MAUREL P. – M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - Mme FAVRE-MERCURET R. – Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. – M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. – Mme AURIAC A. – Mme FABRY V. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. CLAMOUSE A. procuration à FONTVIEILLE H. - M. SCIALOM D. procuration à Mme MASANET C. - M. PETIT E. procuration à Mme RENARD S. – Mme VACQUIE S. procuration à M. MERLIN D. – M. NENCIONI S. procuration à Mme OMS M-L. – M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V. -

ABSENT : M. CARABASSE P.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. - Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON M-L.

Madame VESSIOT Arlette a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MECENAT POUR LE FESTIVAL FESTIN DE PIERRES 2017

La place de la culture dans nos sociétés est primordiale. Vecteur de lien social et d'ouverture sur le monde, elle participe au dynamisme et à la notoriété d'un territoire et entraîne des retombées positives non négligeables sur l'économie locale.

Consciente de toutes ces vertus, la municipalité continue dans ce domaine avec en régie directe plusieurs structures dont la médiathèque Jules Verne, le domaine du Terral avec son théâtre – Le Chai – et les écoles municipales de musique et d'arts plastiques.

Depuis plusieurs années, la Ville organisait le festival Festin de Pierres. Rendez-vous incontournable des arts de rue sur la Métropole de Montpellier, il attirait plus de quinze mille personnes, pendant deux jours, venant de tout l'Hérault. Accessible à tous, Festin de Pierres offrait un week-end hors du commun avec des représentations de qualité.

Malheureusement, en raison d'un contexte national budgétaire pesant sur les collectivités, la Ville a dû suspendre son festival pour septembre 2016. Le souhait de la collectivité est que l'édition 2017 ait lieu et pour cela, un Club des Partenaires de Festin de Pierres a été créé. Ainsi, des conventions de partenariat et de mécénat sont mises en place avec des entreprises. Plusieurs formules sont proposées avec pour certaines des déductions fiscales avantageuses.

Ces conventions lient la Ville et les entreprises uniquement pour le festival Festin de Pierres. Il est bien clair qu'elles n'impactent aucunement les autres relations que la Commune et ces entreprises peuvent avoir par ailleurs.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune propose des conventions type :

- Convention de partenariat avec un apport de 5 000 € ;
- Convention de partenariat officiel avec un apport de 10 000 € ;
- Convention de mécénat avec un apport de 5 000 € ;
- Convention de mécénat officiel avec un apport de 10 000 €.

Envoyé en préfecture le 04/07/2016

Reçu en préfecture le 04/07/2016

Affiché le

SLO

ID : 034-213402704-20160704-2016_46-DE

Trois entreprises ont souhaité donner plus ou moins, selon leurs moyens. Des conventions spécifiques seront donc faites.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	24
Contre	1 : M. VERNAY
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** la création d'un Club des Partenaires de Festin de Pierres en 2017 avec la mise en place de conventions ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

